

Compte-rendu de la 1^{ère} séance de l'Autorité de la statistique publique 8 juin 2009

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Paul CHAMPSAUR

Président

Monsieur Yves FREVILLE

Vice-Président

Monsieur Francis MER

Ancien ministre,

Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO

Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK

Président du comité du secret statistique

Membre du Conseiller d'Etat

Monsieur François ECALLE

Magistrat à la Cour des comptes

Monsieur Philip DANE

Inspecteur général des finances

Président du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)

Monsieur Pascal PENAUD

Inspecteur général des affaires sociales

Monsieur Bruno DURIEUX

Ancien ministre

Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Jean-Michel CHARPIN

Membre du Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

Ancien Directeur général de l'Insee

Monsieur Philippe CUNEO

Directeur de la coordination statistique et des relations internationales à l'Insee

Madame Dalila VIENNE

Rapporteur de l'Autorité de la Statistique Publique

Madame Brigitte BAILLY SAINTE-CLUQUE

Installation de l'Autorité de la statistique publique

Mme Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a installé l'Autorité de la statistique publique.

Le ministre a souhaité exprimer la volonté de la France de garantir le respect du « principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites » [communiqué de presse](#)

M. Paul Champsaur remercie l'ensemble des membres d'avoir bien voulu contribuer aux travaux de l'Autorité, il constate que le quorum est atteint et souligne que s'ouvre ainsi la première séance du Conseil de l'Autorité.

I - Election du Vice Président : conformément au règlement intérieur, il est procédé à l'élection du Vice-président.

M. Yves Fréville est élu Vice-président à l'unanimité

II - Exposé introductif du Président

M. Paul Champsaur précise que l'Autorité devra assurer avant tout un rôle préventif et dissuasif. L'Autorité veillera à l'indépendance, à la pertinence et à la qualité de la statistique publique mais elle n'en est pas le gestionnaire. Elle n'a pas à statuer sur l'organisation et les moyens dédiés à son fonctionnement. Ceci relève de la fonction de coordination de la statistique publique, exercée par l'Insee. L'Autorité pointera cependant les cas où une gestion inadaptée pourrait avoir des conséquences néfastes sur les points de vigilance qui sont les siens.

III - Règlement intérieur

Un projet de règlement intérieur prenant en compte les modifications apportées lors de cette séance sera soumis lors de la réunion du 29 septembre 2009.

IV- Calendrier des réunions de l'Autorité en 2009-2010

L'Autorité de la statistique publique se réunira au moins trois fois par an :

- septembre,
- décembre ou janvier avec en particulier les auditions du président du CNIS et du directeur général de l'Insee,
- mars ou avril, où sera examiné un rapport sur l'exécution du programme de travail des organismes producteurs de la statistique publique de l'année précédente.

V- Présentation du Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

par M. Jean-Michel Charpin, membre de ce Conseil et ancien directeur général de l'Insee.

M. Charpin indique que l'ESGAB (European Statistical Governance Advisory Board), autorité de la statistique européenne, existe officiellement depuis le 11 mars 2008. Composée de sept membres, ayant un mandat de trois ans renouvelable une fois, cette Autorité s'est réunie pour la première fois en mars 2009.

L'intitulé de cette autorité recèle une ambiguïté : c'est plutôt un organisme de consultation (advisory) mais aussi un organisme d'administration (board).

M. Charpin précise que l'ESGAB a pour mission la surveillance de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il pourra suggérer des évolutions pour ce code (mais ceci n'interviendra que dans un second temps).

L'ESGAB ne se mettra pas en concurrence avec les autorités nationales et ne s'attachera qu'aux sujets qui concernent le système statistique européen dans son ensemble.

Le secrétariat et les moyens de cette autorité européenne sont fournis par Eurostat.

Le rapport annuel devrait être publié à la fin de l'année, il s'appuiera sur les «revues par les pairs».

VI - Présentation des organisations statistiques comparables dans les pays de l'Union européenne et dans des organisations internationales

par M. Philippe Cuneo, directeur de la coordination statistique et des relations internationales à l'Insee.

M.Cuneo fait observer qu'une nouvelle gouvernance se met actuellement en place dans de nombreux pays européens. Partout se manifeste un besoin de transparence du système statistique public et de rendre compte.

Les formes que prend cette nouvelle gouvernance sont cependant diverses. Outre l'Union européenne, deux pays seulement, l'Italie et la Grande-Bretagne, ont une organisation qui repose sur un système ternaire, comme en France (producteurs, concertation avec les utilisateurs, autorité).

Les instances mises en place restent internes à l'administration mais revêtent souvent une forme d'agence ou de conseil.

Une des principales difficultés qu'elles rencontrent est celle de l'articulation entre la fonction de contrôle et celle de programmation.